

Bulletin municipal électronique

M A I R I E D E L I O R A C - S U R - L O U Y R E

PRODUCTEURS

Faites vous connaître pour que nous vous publions dans le prochain numéro.

LECTEURS

Pour vos voisins ou vos proches qui n'ont pas d'adresse email, et si vous avez une imprimante, partagez ce bulletin avec eux, tout en respectant un mètre de distance.

3 È M E B U L L E T I N

Chères Lioracoises,

Chers Lioracois,

Le confinement se poursuit, et nous continuons notre mission d'information dans ces conditions particulières.

Les 2 précédents bulletins ont permis à certains de fabriquer leur propre pain, à d'autres de faire connaissance pour s'entraider, d'effectuer des retraits groupés de pains, légumes, boissons et autres, à faire redécouvrir et travailler nos producteurs locaux.

Nous poursuivons notre volonté de vous informer des informations officielles fournies par les services de l'Etat.

Vos initiatives, propositions d'aide restent bien entendu bienvenues.

Nous restons à vos côtés et vous souhaitons une très bonne lecture.

Jean-Claude MONTEIL,

Le Maire

DANS CETTE ÉDITION

Nouvelles du gouvernement	1-4
Faune et Flore de Liorac	4
Annuaire producteurs lioracois	5
Commémorations	5
Contact mairie	6
Dernières informations	6

PROLONGATION DU

CONFINEMENT

Le 13 avril 2020, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé la prolongation des mesures de confinement jusqu'au 11 mai 2020.

GESTES BARRIÈRE POUR VOUS PROTÉGER ET

PROTÉGER VOTRE ENTOURAGE

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

NOUVELLES DU GOUVERNEMENT

Dans ces 2 pages vous trouverez les communications fournies par la Préfecture de la Dordogne et autres organisations

INFORMATIONS SUR LA SITUATION EN DORDOGNE

(SOURCE : PREFECTURE DE LA DORDOGNE)

Le département compte 100 cas confirmés depuis le début de l'épidémie (au 10/04). Le confinement demeure le moyen collectif le plus efficace pour diminuer la circulation du virus.

Dans le département, la distribution de masques chirurgicaux et FFP2 aux structures médicales et socio-médicales a atteint un volume

de 900.000 unités après un mois de crise.

Grâce à la mobilisation, 140.000 masques ont été récupérés auprès des mairies et des entreprises pour être distribués au personnel soignant.

Il reste des besoins ponctuels dans les structures médico-sociales pour des sur-blouses, gants et charlottes.

Si vous avez connaissance de stocks utilisables et que vous souhaitez les mettre à disposition des autorités publiques, merci de contacter la mairie.

Quant aux masques "grand public" il est rappelé qu'ils ne sont pas obligatoires, que la distanciation et le lavage fréquent des mains restent les moyens principaux de protection.

OUVERTURE DES BUREAUX DE POSTE

En date du 14 avril 2020, il a été entendu que 96 points de contact postaux sur les 242 existants en Dordogne seraient ouverts à la date du lundi 21 avril, à savoir :

34 bureaux, 2 MSAP (Maison de Service au Public), 5 bureaux facteurs guichetiers, 55 LPAC (La Poste Agence Communale),

La distribution de la presse devrait se faire cette semaine 5 jours par semaine

Situation la semaine du lundi 20 avril:

Horaires d'ouvertures dans le département :

➤ Belvès, Bergerac, Brantôme, Carsac-Aillac, Coulounieix, Saint-Cyprien, Le Bugue, Excideuil, Lalinde (Me, J, V) Montpon, Nontron, Périgueux, Ribérac, Sarlat, Terrasson, Thenon, Thiviers, Trélissac, Vergt (L, Ma, J, V) :
de 9h00 à 12h30

➤ Agonac (L, J), Cubjac (V) Issigeac (Me, J, V), La Roche Chalais, Mareuil, Mussidan, Razac-sur-l'Isle (Me, J, V), Saint-Astier, St Aulaye, (Me, V) St Germain du Salembre, St Pierre de Chignac (Ma, Me) Verteillac (Me, V) : de 9h00 à 12h00

➤ Villamblard (Me, J, V) de 9h30 à 12h 00

Parmi les agences communales ouvertes dans notre secteur, sont à noter :

Beaumontois en Périgord, Cendrieux, Couze-et-Saint-Front, Lanquais, Maurens-Eyrand-Crempe, Mauzac-et-Grand-Castang, St Georges de Montclar, Trémolat

Les jours et horaires d'ouverture seront également accessibles en temps réel via l'application et le site Laposte.fr

<https://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste>

AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ POUR LES PERSONNES LES PLUS MODESTES

Coronavirus (COVID19)

Montants de l'aide exceptionnelle de solidarité : pour un foyer bénéficiaire du RSA ou de l'ASS



Personne seule ou en couple
150€



Foyer avec 1 enfant
250€



Foyer avec 2 enfants
350€



Le versement se fera de manière automatique le 15 mai 2020 par la CAF, la MSA ou Pôle Emploi

Coronavirus (COVID19)

Montants de l'aide exceptionnelle de solidarité : pour un foyer bénéficiaire des APL



Personne seule ou en couple avec 1 enfant
100€



Personne seule ou en couple avec 2 enfants
200€



Personne seule ou en couple avec 3 enfants
300€



RAPPEL DE QUELQUES REGLES RELATIVES AU CONFINEMENT

Signature des actes notariés

Afin de respecter le cadre du confinement, les notaires sont désormais autorisés à instrumenter à distance en recueillant le consentement des parties par voie dématérialisée. Ceci est rendu possible par un système de communication à distance qui garantit l'identification des parties, l'intégrité et la confidentialité du contenu. Dans le secteur du logement, cela permet aux Français qui le souhaitent de poursuivre leur projet immobilier. (Décret du 4 avril 2020)

Cette dérogation sera possible jusqu'à un mois après la fin de l'urgence sanitaire.

Contrôles techniques arrivant à échéance

Les entreprises d'entretien et réparation de véhicules automobiles, engins et matériels agricoles, de commerce d'équipements automobiles et de commerce de réparation de motocycles et cycles peuvent rester ouverts. Il est donc possible de procéder à un contrôle technique réglementaire s'il ne peut pas être reporté (transport marchandises, pour raisons professionnelles...). Dans ce cas, il faut cocher la case "Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité" sur l'attestation de déplacement dérogatoire. Si le contrôle technique n'a pas pu être réalisé dans les délais, il sera prorogé de 3 mois pour les véhicules légers et 15 jours pour les véhicules lourds. Les forces de l'ordre procèdent au contrôle avec discernement.

Déménagements

Pour ce qui concerne les déménagements des particuliers, seuls les déménagements qui ne peuvent être reportés sont autorisés. Il faut alors veiller à bien respecter les gestes barrières et contacter la police ou la gendarmerie pour signaler le déménagement. L'usager doit se munir d'une attestation sur l'honneur manuscrite, expliquant le motif d'un déménagement non-reportable, dont sont précisés la date et les deux adresses de départ et de destination, le nom des personnes y participant. 5 personnes au maximum peuvent être présentes durant le déménagement. Les gestes barrières doivent être respectés.



NOUVELLES DISPOSITIONS DU PLAN D'URGENCE ECONOMIQUE

Activité partielle

Le dispositif est prolongé. 5075 entreprises en ont fait la demande en Dordogne, concernant 34.000 salariés.



L'aide du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI)

Le CPSTI a proposé au Gouvernement, qui l'a accepté, un dispositif d'aide exceptionnelle à destination de tous les artisans et de tous les commerçants, en mobilisant les réserves financières du régime complémentaire des indépendants.

Cette aide correspondra au montant des cotisations de retraite complémentaire versées par les artisans et commerçants sur la base de leurs revenus de 2018. Elle pourra aller jusqu'à 1.250 euros. Elle sera automatiquement versée par l'URSSAF, sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire pour les travailleurs indépendants concernés.

Fonds de solidarité

Un nouveau mode de calcul est mis en place pour permettre à plus de petites entreprises de bénéficier de l'aide de 1.500 EUR du fonds de solidarité en cas de forte baisse d'activité. C'est désormais la moyenne mensuelle du chiffre d'affaires des 12 derniers mois qui sera en prise en compte au lieu de mois à mois.

Cette aide est également étendue :

- aux entreprises de moins de 20 salariés (au lieu de 10)
- Dont le CA est inférieur à 2 millions d'EUR (au lieu de 1)
- Aux GAEC, conjoints collaborateurs et entreprise en procédure de redressement judiciaire.

Prêt garanti par l'Etat (PGE)

Les banques peuvent désormais accorder un PGE aux entreprises en redressement judiciaire et en plan de sauvegarde depuis le 1er janvier 2020.

Les autres PME en difficulté n'obtenant pas de PGE pourront faire appel à l'Etat pour "avance remboursable" pour acheter des matières premières.

Le taux de refus bancaire en Dordogne est de 1 à 2%.

Aide de la Région

En cas de risque imminent de faillite, une aide jusqu'à 5.000 EUR peut être obtenue.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/coronavirus-fonds-national-de-solidarite>

POINT SANITAIRE

Test de dépistage du virus

La campagne de dépistage en Dordogne a débuté la semaine dernière, dans les EHPAD.

Utilisation des masques en tissu

Pour rappel, les masques dits « grand public » en tissu ne doivent pas être portés plus de 4 h et doivent être lavés en cycle coton à 60 °C après chaque utilisation.

FAUNE ET FLORE SAUVAGES LIORACOISES

...Suite

Dans le précédent numéro, nous vous avons proposé de prendre en photo la richesse de la faune et de la flore de Liorac, afin de partager un moment une fois le confinement derrière nous. Nous remercions les personnes nous ayant déjà fait parvenir leurs premiers clichés, qui permettent à ce numéro d'être coloré.

En ce qui concerne la faune, c'est effectivement plus délicat de la surprendre en repos, surtout en ce qui concerne les oiseaux, qui en ce moment, nous ravissent de leurs chants printaniers.

Nous comptons sur vous pour partager vos moments.

Quelques photos ci-dessous



ANNUAIRE PRODUCTEURS LIORACOIS

Ci-dessous les coordonnées des producteurs qui se sont fait connaître auprès de la Mairie pour être cités. Plus de détails pour chacun d'entre eux dans les deux précédents numéros.



Brebis de Genthial

Photo privée



Poules de la Martigne



Vaches d'Eyssal

Photo privée

Produits	Producteur	Contact
Tisanes, Plantes aromatiques et médicinales Demeter AB	Altaïr	www.altair-plantes.com 05 53 23 21 20
Agneau de Liorac	Bergerie de Genthial	06 95 64 70 90 bergeriedegenthial@gmail.com
Légumes et volailles (asperges, fraises, poulets, pintades, canettes et oeufs)	Ferme de la Martigne	06 32 59 34 54
Produits laitiers (fromages, lait cru, yaourts, fromage blanc) Demeter AB	Ferme d'Eyssal	05 53 23 39 87
Veau en conversion AB	Ferme de Filolie	06 82 26 91 10 audepeyretlacombe@gmail.com
Miel forêt de Liorac	Guy Ollivier	06 11 43 12 10
Huile Noix AB	Nathalie Ollivier	06 11 43 12 10



Noyeraie de la Pigne

Photo privée



Couleur des séchoirs

Photo Altaïr



Vue du ciel de la ferme de Filolie

Photo privée

COMMEMORATIONS (JUSQU'AU 11 MAI)

Toutes les cérémonies organisées en dehors de Paris pour les commémorations du 8 mai sont annulées en raison du confinement. Les édifices publics gardent cependant leur vocation à être pavoisés. Profitons de ce confinement pour nous rappeler des dates inscrites au calendrier.

- 24 avril** : commémoration du génocide arménien de 1915
- 26 avril** : journée nationale d'hommage du souvenir des victimes et des héros de la déportation
- 8 mai** : commémoration de la victoire du 8 mai 1945
- 9 mai** : journée de l'Europe (commémoration de la Déclaration Schuman)
- 10 mai** : commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage et fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme

Communication de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre)

Le Bleu et de France poursuit sa mobilisation pendant le confinement et a fourni aux EHPAD Bleu et de France des radios, des tablettes numériques . En raison de la crise, la collecte pour les cérémonies du 8 mai n'auront pas lieu. Malgré cette difficulté, l'engagement envers les blessés, les veuves, les pupilles de la Nation et des victimes d'actes de terrorisme est maintenu. Une cagnotte en ligne participative sera lancée pour témoigner la gratitude aux combattants d'hier et d'aujourd'hui.



Modalités de transmission du décès en Dordogne

Contact : Mme Caroline AUDARD
05 53 53 46 21
sd24@onacvg.fr ou caroline.audard@onacvg.fr
Service départemental de l'ONACVG de la Dordogne
Cité administrative
CS 30 251
24052 Périgueux Cedex

21 avril 2020

**M A I R I E D E
L I O R A C - S U R -
L O U Y R E**

PERMANENCE TELEPHONIQUE :

Lundi : 14h - 18h

Mardi : 08h - 12h

Jeudi : 08h - 12h

Vendredi : 08h - 12h

Samedi : 08h - 12h (jours pairs)

téléphone : 05 53 63 02 57

(cas d'urgence) : 06 70 01 25 64

fax: 05.53.24.17.93

email : mairiedeliorac@wanadoo.fr

Pour vous désinscrire de ce bulletin, merci
d'envoyer un email à l'adresse ci-dessus

Directeur de publication :
Mairie de Liorac-sur-Louyre



Photo de Liorac privée. Ne pas reproduire

D E R N I E R E S I N F O R M A T I O N S

PETIT RAPPEL POUR LA TRANQUILITE DU VOISINAGE

Par arrêté préfectoral , les occupants et les utilisateurs de locaux privés , d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter de déranger le voisinage par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

JOUR 8h30 -12h00
OUVRABLE : 14h30-19h30

SAMEDI : 9h00-12h00
15h00-19h00

DIMANCHE ET 10h00-12h00
JOUR FERIE :

BRULAGE INTERDIT

Nous vous rappelons aussi qu'il est interdit de brûler tous déchets végétaux et autres plastiques même pendant la période de confinement. Il est demandé de stocker vos déchets dans un coin de votre jardin en attendant la réouverture des déchetteries.

AVIS DE DECES

(enterrement à Liorac)

Marie Reine ALARY née BOUCHER
Le 06 avril 2020

Nicole PELETINGEAS née CHORT
Le 15 avril 2020